

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUIN 2015

#### **DEBUT DE SEANCE : 20 heures 30**

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Absents : Christiane Chanut-Rigaudière, Guy Chevalier et Anthony Mercier

Représentées : Elise Ducher par Maryline Delmas, Patricia Masson par Jean-Louis Fraysse

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

#### Objet: Travaux de voirie 2015

Madame le Maire communique le courrier de Monsieur le Maire d'Anglards de Salers qui l'informe que suite à la convention signée entre nos deux communes concernant la route reliant Chapsière à Saint Bonnet de Salers, la réfection de la moitié de la longueur a été inscrite à leur budget 2015.

Le conseil municipal, après étude des différents devis, retient le moins disant :

- décide d'engager les travaux de voirie suivants :

\* VC de Navaste à Chapsière pour un montant de 17 789,50 p HT

\* VC de Pailhès à la Maison de la Salers pour un montant de 29 926,10 p HT

\* Pont de Ruzolles pour un montant de 1 525 p HT

soit un total de travaux de 49 240,60 p HT.

- autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

Voté à l'unanimité

#### Objet: Régularisation de cession de terrain à Leybros

Madame le Maire fait part de la requête de Monsieur Gilles Besson, propriétaire actuel de la ferme de Leybros, concernant le chemin desservant sa maison. En effet, par délibération du 15 mars 1984, le conseil municipal avait accepté la proposition dont il avait été saisi de la part de Monsieur Flotte Elie de Leybros et Monsieur Dauzet Charles du Martinet, propriétaires à l'époque qui souhaitaient céder à la commune l'emprise du chemin privé qui desservait leur propriété dans le but de désenclaver les fermes de Leybros et du Martinet.

Il s'avère qu'à ce jour, ces acquisitions n'ont pas été formalisées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte que le bornage dudit chemin de Leybros soit réalisé par le Cabinet Cros, l'emprise sera de 32 a 55 ca

- l'acquisition sera à titre gratuit conformément à l'arrêté du 4 juin 1984, les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge de la commune.

- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette régularisation.

- décide d'engager la même procédure prochainement pour le chemin d'accès à la maison du Martinet propriété actuelle de Monsieur Felix Dauzet.

Objet: Présentation de l'audit réalisé sur les installations d'assainissement de la coopérative laitière

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception de l'audit réalisé pour l'étude des travaux à effectuer sur le réseau d'assainissement et la station d'épuration. En raison de l'installation de la station de prétraitement à la sortie de la Coopérative laitière, suivra l'étude du meilleur scénario de traitement des effluents à l'échelle communale.

Dans le cadre de la mise en place du projet de méthanisation sur la commune, Salers Biogaz propose de réaliser les opérations de fauchage des accotements des voiries communales avec récupération de la biomasse, avec du personnel qualifié et du matériel spécifiquement dédié à ce type de travaux pour exporter et valoriser la biomasse fauchée en méthanisation.

Le projet de méthanisation devrait permettre la fourniture d'énergie à la coopérative laitière.

Vote : 6 voix pour et 2 abstentions

Objet: Réflexion sur les possibilités d'embauche

En raison de l'arrêt maladie d'un agent technique, le conseil municipal envisage la possibilité de recrutement d'une personne pendant l'absence de celui-ci.

L'assemblée municipale, à l'unanimité, charge Madame le Maire de contacter "Pôle Emploi" pour connaître les conditions d'embauche d'une personne dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement par l'Emploi.

Il est précisé que le critère de sélection sera la détention du permis poids lourd.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document relatif à cette embauche.

Objet: Achat de ferraille

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le prix de la ferraille soit fixé à 60 € la tonne.

Objet: Accessibilité

Madame le Maire rappelle l'obligation de produire un agenda d'accessibilité programmé avant le 26 septembre.

Le conseil municipal demande à Madame le Maire de contacter les services de la DDT et de SOCOTEC pour nous aider dans cette démarche.

Objet: Salle polyvalente - convention d'occupation et règlement intérieur

Madame le Maire explique que la commune met à disposition des associations ou des particuliers la salle polyvalente pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets.

Madame le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé. Une convention d'utilisation de la salle polyvalente sera également à établir entre le représentant de la commune et le futur utilisateur et à signer avant chaque manifestation.

Elle explique que ce règlement, annexé à la délibération, fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de cette salle des fêtes.

Après lecture de ces documents et délibération, le conseil municipal :

- valide la convention d'utilisation
- valide le règlement intérieur de la salle polyvalente
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ces locations.

Objet: Subventions à verser aux familles

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote des subventions communales du 6 mars 2015, des subventions ont été attribuées pour aider au financement de voyages scolaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que ces subventions soient versées directement aux familles concernées.

Objet: Réflexion sur la politique de partenariat de contractualisation avec la Codecom

Madame le Maire informe l'assemblée que deux réunions sur le schéma de mutualisation du Pays de Salers se sont déroulées avec la Communauté de Communes du Pays de Salers.

L'objectif est de mutualiser aussi bien les moyens matériels qu'humains.

Il ressort du débat qu'il serait difficile de mutualiser le personnel, celui-ci étant indispensable au bon fonctionnement de la commune.

Un questionnaire à renseigner émanant de la Communauté de Communes du Pays de Salers nous a été remis. Celle-ci nous transmettra ensuite ce qu'il sera possible d'envisager.

Objet: Renouvellement des lampes à vapeur de mercure

Madame le Maire donne connaissance de l'étude portant sur le remplacement des lampes à vapeur de mercure sur notre commune.

Cette opération est planifiée sur 4 ans.

Un programme de remplacement de ces lanternes sera établi chaque année.

Le devis pour la 1ère tranche s'élève à 5 437,44 € HT. Ces travaux seront à inscrire au prochain budget 2016.

Objet : Questions diverses

Travaux à l'église :

Travaux de remise en service, remplacement du système de volée cloche 4 à l'église. Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Bodet de 1 786,80 € qui est accepté

Assemblée Générale des Maires du 30 mai 2015 :

Lecture des motions prises et adoptées lors de l'Assemblée Générale des Maires qui concernent les finances et le refus d'accepter la suppression des services d'application des droits des sols de la DDT de Mauriac et de Saint Flour.

- Baisse des dotations de l'Etat entre - 4,5 % et - 25 % (pour notre commune : - 4 % (- 4 702 €))
- Demande de subvention du Club de Hand ball de Mauriac refusée.